



Nice, le 6 février 2017

Université Côte d'Azur et Université Laval (Canada) Lancement de la chaire franco-québécoise de leadership en enseignement des sciences de la santé par simulation médicale

**Jeudi 9 février à 10h30
Salle des Actes – Grand château de Valrose
28, avenue Valrose – Nice**

Université Côte d'Azur (UCA) signera jeudi 9 février à 10h sur le campus Valrose la convention de création d'une chaire de leadership en enseignement des sciences de la santé par simulation médicale avec l'Université Laval (Québec, Canada) visant à développer des nouveaux outils de formations des personnels médicaux par la simulation.

L'objectif de cette chaire d'enseignement est de coordonner des équipes d'enseignants-chercheurs des deux universités afin d'améliorer la formation des étudiants et du personnel médical en relevant les défis et les opportunités d'innovation pédagogique apportées par les outils de simulation. Les résultats obtenus contribueront au progrès de la formation en sciences de la santé et encourageront une réflexion transatlantique pour le partage et le développement de pratiques pédagogiques innovantes.

Les chaires de leadership en enseignement ont été mises en place par l'Université Laval pour pouvoir recruter des enseignants-chercheurs avec des expertises uniques afin de répondre à des défis sociétaux.

Cette signature aura lieu dans le cadre d'une visite d'une délégation de l'Université de Laval (UL, Québec, Canada) conduite par son vice-recteur Bernard Garnier et s'inscrit dans l'ambition d'UCA de construire un réseau mondial sur différentes thématiques avec des universités et partenaires de renommée internationale. L'Université de Laval est la première université francophone d'Amérique et compte plus de 60 000 étudiants et 9370 personnels enseignants, chercheurs et administratifs.

Durant son séjour, la délégation rencontrera aussi les établissements membres et partenaires d'UCA pour développer d'autres collaborations. Cette signature constitue donc la première étape de concrétisation d'un accord-cadre de coopération renforcée entre les deux établissements.